

L'an deux mille vingt-quatre, 16 décembre, à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 06 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de votants : 27

Nombre de voix : 102

Présents titulaires (19) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (4) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Jean-Claude BOURIAT pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (4) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Mathieu BERGE à Monsieur Jacky EMON
Monsieur Eric BERNARD à Monsieur Benoist AULANIER
Monsieur Philippe BUISSON à Monsieur Renaud LAGRAVE

Absents Excusés (29) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
La Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Michel GERMANEAU est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION 2024_035 : AVIS DES COMITES DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations du Comité Syndical, n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2024_024 du 15 juillet 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée dans le cadre de l'étude "Hubs et la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Considérant l'avis favorable du Comité de Bassin de Gironde-Garonne, réuni le 20 novembre 2024, sur la typologie des hubs de mobilité à l'échelle du bassin Gironde Garonne et sur la liste des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2 ;

Considérant l'avis favorable du Comité de Bassin de Sèvres-Atlantique, réuni le 18 novembre 2024, sur l'adhésion de la Communauté de Communes Airvaudais – Val du Thouet en tant que nouveau membre du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider les avis des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, joints en annexes de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,



Michel GERMANEAU

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Signature des documents PDF par le président de
Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit novembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

Convocation faite le 8 novembre 2024

Présents titulaires (5) :

- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jean-Marie pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Excusés (5) :

- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame MEODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur RAMBAULT Pierre pour la Communauté de Communes du Thouarsais

**AVIS 2024_03 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE
MOBILITES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018 et n°2024_06 du 5 février 2024 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° D2024-052b du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2024 relative à la demande d'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin Sèvres Atlantique donne un avis favorable à :

- **L'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.**

**Le Président du Comité de bassin
Sèvres Atlantique,**



Bertrand AYRAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Convocation faite le 13 novembre

Présents titulaires (4) :

Monsieur Benoist AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (1) :

Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde

Absents excusés (8) :

Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND pour le Département de la Gironde
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
La Communauté d'agglomération Val de Garonne

AVIS 2024_03 : TYPOLOGIE DES HUBS DE MOBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine modifiés,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2024_006 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 5 février 2024 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal et du RER Métropolitain, ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à caractériser chaque hub en fonction de ses dynamiques territoriales et à identifier les potentiels et contraintes de chaque hub (état des lieux des services existants, aire de chalandise, potentiel captable),
- une phase de **définition** d'une typologie permettant de classer les hubs selon trois types (Rabattement, Connexion et Structurant) intégrant chacun 2 sous-catégories (niveau 1 et niveau 2),
- une phase de **définition** d'une politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel),

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Le Comité de Bassin Gironde et Garonne donne un avis favorable :

- **Sur la politique de services déclinée en 3 niveaux de déploiement (Essentiel, Conseillé et Optionnel)**
- **Sur la liste des hubs sélectionnés pour l'étape 3.2 (Annexe 1 du présent avis) ;**

Le Président du bassin
Gironde - Garonne,

Clément ROSSIGNOL-PUECH

Annexe 1

Politique de services

gamme de service :		Services de mobilité										
services	COVOIT : aires covoiturage	COVOIT : arrêts dépose-minute	Service Autopartage	P+R : aire de stationnement VP	Dépose minute VP	Arrêt VTC / taxis	stationnement vélos	stationnement vélos sécurisés (AVS)	Vélos en libre-service (VLS)	Chemins piétons sécurisés, confortables et accessibles aux PMR, y compris éclairage	Station d'entretien / réparation / gonflage pour vélos	
Typologie Hub	Hub de Rabattement Niv 1	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé*
	Hub de rabattement Niv2	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé*
	Hub de connexion Niv1	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel
	Hub de connexion Niv2	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel
	Hub structurant Niv1	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
	Hub structurant Niv2	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel
* Essentiel si Touristique												
<p>Sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole utilise sa propre méthode de dimensionnement des projets de pôles d'échanges multimodaux, en cohérence avec les objectifs de son Schéma des mobilités et en donnant la priorité aux rabattements en transports en commun et en modes actifs. La démarche intègre également les dimensionnements issus de l'étude d'opportunité des gares du RER, réalisée par la SNCF en lien avec les partenaires du RER.</p>												

gamme de service :		Services de confort									
services	Information voyageur <u>Statique</u> * affichage multimodaux / plans d'information voyageur / Totem	Information voyageur <u>Dynamique</u> * Ecrans d'affichage multimodaux / bornes d'information / pour TC ou Lignes covoiturage	Distributeur de titres de transport (DAT)	Espace d'attente (abrité/couvert)	Sanitaires	Poubelles	Fontaine à eau	Wifi	Prises pour recharge (smartphone, tablette, ordinateur...), simple ou charge active	Bornes de recharges pour véhicules électriques (privées et/ou partagés)	
Typologie Hub	Hub de Rabattement Niv 1	Essentiel	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Optionnel	Essentiel
	Hub de rabattement Niv2	Essentiel	Optionnel	Conseillé	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Optionnel	Essentiel
	Hub de connexion Niv1	Essentiel	Optionnel	Optionnel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Optionnel *	Essentiel
	Hub de connexion Niv2	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Conseillé	Essentiel
	Hub structurant Niv1	Essentiel	Conseillé	Conseillé	Essentiel	Optionnel	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Conseillé	Optionnel
	Hub structurant Niv2	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Essentiel	Conseillé	Essentiel	Conseillé	Optionnel *	Conseillé	Optionnel
	Pour les gares et haltes ferroviaires, le schéma directeur RNA / SNCF est le référentiel de déploiement des services et mobiliers.								* Conseillé si touristique	* Conseillé si scolaire	Application de la loi LOM
	Sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole utilise sa propre méthode de dimensionnement des projets de pôles d'échanges multimodaux, en cohérence avec les objectifs de son Schéma des mobilités et en donnant la priorité aux rabattements en transports en commun et en modes actifs. La démarche intègre également les dimensionnements issus de l'étude d'opportunité des gares du RER, réalisée par la SNCF en lien avec les partenaires du RER.										

gamme de service :		Lieux de vie												
services	Service de bagagerie / casiers / conciergerie	Laverie	Kiosque à journaux	Point de retrait de panier fraicheur (fruits et légumes)	Point de retrait de colis (locker/consigne)	Commerces (boulangerie, alimentation, ...)	Services de restauration, café solidaire	Guichets de services publics, maison des mobilités, avec ou sans personnel	Boîte aux lettres La Poste	Distributeur de billets de banque	Office de tourisme, point d'information touristique sans personnel	Crèche, Cabinet médical	Tiers lieu, espace de coworking	espace adaptable/évolutif pour manifestation temporaire
Typologie Hub	Hub de Rabattement Niv 1	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel
	Hub de rabattement Niv2	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel
	Hub de connexion Niv1	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel *	Optionnel	Conseillé	Optionnel
	Hub de connexion Niv2	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel *	Optionnel	Conseillé	Conseillé
	Hub structurant Niv1	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel **	Optionnel	Optionnel	Conseillé
	Hub structurant Niv2	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel	Conseillé	Optionnel	Optionnel *	Optionnel	Optionnel	Conseillé
		* Conseillé si touristique									* Conseillé si touristique ** Essentiel si touristique			Services à étudier au cas par cas en fonction des opportunités, partenariats
Sur le territoire métropolitain, Bordeaux Métropole utilise sa propre méthode de dimensionnement des projets de pôles d'échanges multimodaux, en cohérence avec les objectifs de son Schéma des mobilités et en donnant la priorité aux rabattements en transports en commun et en modes actifs. La démarche intègre également les dimensionnements issus de l'étude d'opportunité des gares du RER, réalisée par la SNCF en lien avec les partenaires du RER.														

Liste des Hubs

fonction	libelle	EPCI
Hub gare	Aiguillon	CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas
Hub gare	Beautiran	CC de Montesquieu
Hub routier	Belin-Beliet	CC du Val de l'Eyre
Hub routier	Blaye - Embarcadère	CC de Blaye
Hub gare	Cadaujac	CC de Montesquieu
Hub gare	Castillon	CC Castillon/Pujols
Hub gare	Cavignac	CC Latitude Nord Gironde
Hub gare	Cérons	CC Convergence Garonne
Hub routier	Créon	CC du Créonnais
Hub gare	Gazinet-Cestas	CC Jalle-Eau-Bourde
Hub gare	Gironde	CC du Réolais en Sud Gironde
Hub routier	La Brède Bourg	CC de Montesquieu
Hub gare	La Réole	CC du Réolais en Sud Gironde
Hub gare	La Teste	CA Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
Hub routier	Lacanau - Office tourisme	CC Médoc Atlantique
Hub routier	Langoiran	CC des Portes de l'Entre-deux-Mers
Hub gare	Langon	CC du Sud Gironde
Hub routier	Latresne - Aire de covoiturage	CC des Portes de l'Entre-deux-Mers
Hub gare	Le Verdon	CC Médoc Atlantique
Hub routier	Leognan	CC de Montesquieu
Hub gare	Lesparre-Médoc	CC Médoc Cœur de Presqu'île
Hub gare	Macau	CC Médoc Estuaire
Hub gare	Marchepime	CA du Bassin d'Arcachon Nord

Hub gare	Pauillac	CC Médoc Cœur de Presqu'île
Hub gare	Portets	CC Convergence Garonne
Hub routier	Saint-Jean d'Ilac	CC Jalle-Eau-Bourde
Hub routier	Samazan	CA Val de Garonne Agglomération
Hub routier	St-André de Cubzac - Aire de covoiturage	CC du Grand Cubzaguais
Hub gare	St-André-de-Cubzac	CC du Grand Cubzaguais
Hub gare	St-Denis-de-Pile	CA du Libournais
Hub gare	Ste-Bazeille	CA Val de Garonne Agglomération
Hub gare	Ste-Eulalie-Carbon-Blanc	CC Les rives de la Laurence
Hub gare	Ste-Foy-la-Grande	CC du Pays Foyen
Hub gare	St-Émilion	CC du Grand Saint-Émilionnais
Hub gare	St-Loubès	CC Les rives de la Laurence
Hub gare	St-Macaire	CC du Sud Gironde
Hub gare	St-Mariens-St-Yzan	CC Latitude Nord Gironde
Hub gare	St-Médard-de-Guizières	CA du Libournais
Hub gare	St-Médard-d'Eyrans	CC de Montesquieu
Hub gare	St-Sulpice-Izon	CC Les rives de la Laurence
Hub routier	Technopôle Montesquieu	CC de Montesquieu
Hub gare	Tonneins	CA Val de Garonne Agglomération
Hub gare	Vayres	CA du Libournais